

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Licence Musicologie

Université de Reims Champagne-Ardenne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Arts, lettres, langues et sciences humaines

Établissement déposant : Université de Reims Champagne-Ardenne

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La licence *Musicologie* est une formation généraliste dans le domaine des sciences et pratiques de la musique. Elle articule maîtrise technique (formation de l'oreille, écriture, analyse), connaissances scientifiques (histoire de la musique et des arts, ethnomusicologie, discipline musicologique et esthétique), et compétences rédactionnelles et argumentatives.

Elle est organisée en trois parcours, *Musicologie*, *Pratiques musicales spécialisées* et *Composition*. Ces deux derniers parcours se déroulent sur deux sites, l'Université de Reims Champagne-Ardenne et le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Reims pour le parcours *Pratiques musicales spécialisées*, et le Studio de création électroacoustique Césaré pour le parcours *Composition*. Cette formation permet des poursuites d'études en master enseignement (hors de l'université de Reims), en master recherche (à l'Université de Reims), ou encore l'accès à des formations professionnelles, musiciens-interprètes, notamment, dans des conservatoires supérieurs.

## Analyse

### Objectifs

Cette formation est soucieuse de donner aux étudiants une solide formation de base en musicologie (techniques musicales, connaissances scientifiques, développement du sens critique et des compétences argumentatives, mais aussi connaissances juridiques et initiation aux outils de l'informatique musicale). Ces acquis leur donnent accès à une poursuite d'études en master recherche dans le même établissement (dans le parcours *Musicologie*), mais d'autres peuvent s'orienter vers des formations supérieures dans les conservatoires à rayonnement régional ou national – c'est le cas pour les parcours *Pratiques musicales spécialisées* et *Composition* –, et atteindre ainsi par exemple des Diplômes d'Etat (DE) ou des Certificats d'Aptitude (CA, pour les instrumentistes).

Le dossier renseigne bien ses objectifs de professionnalisation. Si certains débouchés vers la fonction publique territoriale ou les emplois de musiciens intervenants (qui requièrent une reprise d'études en Centre de Formation de Musiciens Intervenants - CFMI - pour obtenir un Diplôme Universitaire des Musiciens Intervenants - le DUMI) existent, le débouché le plus fréquent de ce type de formation généraliste est l'enseignement (des premier et second degrés). Les autres débouchés suggérés (édition musicale, médiathèques musicales, musicothérapie...) sont réels mais plus problématiques en termes d'insertion, en dehors des formations pour les musiciens professionnels. Or, la poursuite d'études en master enseignement est compromise par la disparition du master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF) à l'URCA, ce qui rend moins attractive la formation et pourrait expliquer les faibles effectifs. On touche ici un problème majeur en termes de pérennité de la formation, ce qui implique de nouvelles orientations stratégiques.

Organisation
<p>La licence est architecturée en trois parcours, bien différenciés et facilement identifiables par les étudiants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le parcours <i>Musicologie</i>, qui vise à préparer les étudiants au master recherche en musicologie dans la même université.</li> <li>2. Le parcours <i>Pratiques musicales spécialisées</i>, qui a pour objectif de permettre aux étudiants du conservatoire d'obtenir un niveau licence (Bac + 3) que ne peut délivrer une institution dépendante du Ministère de la Culture. Comme il est d'usage le plus souvent dans les formations de ce type, ce parcours est réalisé en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Reims (moyennant une convention liant les deux institutions). Le CRR prend en charge la totalité des unités d'enseignement (UE) techniques et pratiques dans ce parcours (ainsi que dans le troisième). L'étudiant est alors en formation multi-site. Ce partenariat est solide et pérenne.</li> <li>3. Le parcours <i>Composition</i>, en partenariat avec le studio de création électroacoustique Césaré, pour « former » les étudiants à la composition.</li> </ol> <p>Ces trois parcours sont adossés au socle des tronc communs, des compétences transversales et bénéficient d'une UE commune comprenant plusieurs enseignements en Histoire générale des Arts. Une telle organisation est très lisible pour un étudiant de première année de licence (L1) et offre une spécialisation progressive dans l'acquisition des compétences musicales au sein de chaque parcours. Cette architecture correspond aux objectifs scientifiques et professionnels de la licence. Aussi, des modules de PPP (projets professionnels personnalisés) et des stages en milieux professionnels sont inscrits dans la maquette, notamment en troisième année (L3), ce qui confirme l'attention que porte l'équipe pédagogique à l'insertion professionnelle future des étudiants.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Les partenariats structurés et durables avec le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Reims et le studio Césaré, comme mentionné ci-dessus (avec la prise en charge totale par le CRR des UE « Technique » et « Pratique », pour les six semestres, des deux parcours <i>Pratiques musicales spécialisées</i> et <i>Composition</i>), sont indispensables pour la pérennité de la formation. Cette bonne réussite de l'insertion locale et régionale de la formation devrait être renforcée si le projet de l'UFR Lettres-Sciences-Humaines, qui vise la création d'un « Pôle Arts » régional de grande envergure avec de nombreux établissements d'enseignement implantés sur le territoire régional, se concrétise dans les faits. En revanche, le nouveau découpage régional met à mal la convention entre le Lycée Henri Martin de Saint-Quentin et l'université, qui assurait un bon recrutement. Une possibilité de dérogation est à l'étude.</p> <p>Enfin, en termes de recrutement, cette licence s'inscrit dans un environnement concurrentiel assez peu favorable, avec la proximité de formations similaires dans les universités de Paris-8, Paris-Sorbonne (Paris 4), Evry, Marne-la-vallée, Lorraine, Strasbourg et Lille, le tout pour un vivier potentiel d'étudiants non extensible, surtout dans une période où l'attractivité du métier d'enseignant de collège et lycée est faible (notamment en Education Musicale et Chant choral).</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe est modeste, mais à l'échelle du nombre d'étudiants. Elle est par ailleurs équilibrée en termes de statut, avec deux professeurs, trois maîtres de conférences, un professeur agrégé détaché dans le supérieur, un enseignant vacataire. Des intervenants techniques et professionnels extérieurs (trois maître de conférences associés - MAST) sont associés à l'équipe, sur des domaines très pointus conformes aux attendus de la formation. Ils représentent 30 % de l'équipe pédagogique. L'équilibre des tâches est peut-être perfectible.</p> <p>Des réunions régulières, assez nombreuses, sont organisées, ce qui laisse supposer une équipe pédagogique soudée, dynamique et investie dans le fonctionnement de la formation et de l'UFR. Les étudiants sont absents de ces réunions.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs sont modestes, voire faibles. Entre 28 et 46 en L1, 15 et 20 en L2, 10 et 16 en L3). Cependant, la chute d'effectif relevée en 2012 (28 en L1 au lieu des 45 en moyenne) est conforme aux statistiques nationales (au prorata des effectifs de cette université) dans les licences de musicologie. Malgré une bonne défense argumentative dans le dossier présenté, l'effectif marginal du parcours <i>Composition</i> reste problématique. Si aussi peu d'étudiants semblent attirés par cette formation, on peut s'interroger sur son maintien en l'état.</p> <p>Concernant l'échec en fin de L1 (de l'ordre de 50 % de perte), notons qu'il est conforme aux résultats des autres filières similaires. Il est notamment dû aux règles de non sélection à l'entrée en L1, totalement préjudiciables pour des filières aussi spécialisées que la musique. Cet échec en fin de L1 n'est donc pas uniquement imputable à cette formation, et ne peut être considéré comme un point faible.</p>

<p>La perte d'étudiants en L3 s'explique par la perte du master MEEF dont l'absence risque, à terme, de mettre en danger l'existence de cette formation à Reims. Seulement la moitié des titulaires de la licence intègre le master recherche de l'établissement, soit cinq étudiants en moyenne, ce qui est inquiétant pour l'avenir de cette formation.</p> <p>Le dossier ne fait pas état d'insertion professionnelle à l'issue de la seule licence.</p>
<p>Place de la recherche</p>
<p>Les enseignants-chercheurs de la formation sont rattachés pour l'essentiel au laboratoire CERHiC (Centre d'Etudes et de Recherche en Histoire Culturelle). La diversité des domaines de spécialité en musicologie est inhérente à toute formation généraliste de ce type. Les cours de tronc commun sont pour beaucoup d'entre eux alimentés par des contenus à dominante scientifique (histoire de la musique, ethnomusicologie, initiation à la recherche, question de musicologie). Signalons surtout qu'un cours d'initiation à la recherche est intégré à la maquette au niveau L2, ce qui constitue un point fort de la formation.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>La place faite à la professionnalisation dans la formation est satisfaisante, grâce aux interventions régulières de professionnels locaux et régionaux liés au monde de la musique et du spectacle et par le biais des MAST (maîtres de conférences associés). A cela s'ajoute un encadrement pédagogique et pratique des étudiants, qui facilite leur choix de pré-professionnalisation et leur future insertion professionnelle. L'accompagnement individualisé est rendu d'autant plus efficace que les effectifs sont faibles.</p> <p>Les modules d'« accompagnement personnalisé de projet professionnel » et « découverte des milieux professionnels » sont variés, complets et de nature d'une part à préparer le choix des étudiants et, d'autre part, à installer des fondamentaux de connaissances.</p> <p>Rappelons enfin que par le biais notamment du parcours <i>Pratiques musicales spécialisés</i>, 33 % des enseignants sont des professionnels.</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>Un stage d'observation de 20 heures en semestre 6 est intégré à la maquette. Initialement orienté vers les milieux scolaires, il a été judicieusement élargi à la facture instrumentale, aux métiers du son et de la vidéo, et à la gestion musicale à l'opéra pour pallier la disparition à Reims du master MEEF. Le « Pôle Arts » évoqué précédemment permettra d'élargir l'éventail des partenaires et de diversifier les domaines pour ces stages. Le dossier mentionne que la méthodologie du stage et du rapport de stage est traitée dans un cours en L3. Son évaluation est conforme : double correction par un binôme d'enseignant-chercheur, sans participation du tuteur.</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>La mobilité sortante est quasi inexistante, quant à la mobilité entrante, elle se heurte à des problèmes de langue ou d'approche : le dossier mentionne les échecs quant à l'intégration des étudiants chinois. L'absence de partenariat formalisé est un point faible. Rien n'est dit de la mobilité des enseignants-chercheurs.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>Le recrutement non sélectif, inscrit dans la loi, est paradoxalement considéré comme un point fort, alors que l'ensemble du dossier montre qu'il induit un fort taux d'échec. L'annonce formalisée de pré-requis - même si ce ne peut-être que sur le mode de la suggestion - serait utile, d'autant plus qu'il n'existe pas de cours de remise à niveau. Le suivi systématique de tous les étudiants par un enseignant-référent (possible grâce au faible effectif) et les cours de méthodologie ne suffisent pas à remédier à ce problème. Deux dossiers de VAE (validation d'acquis de l'expérience) ont été acceptés, ce qui représente un bon taux, compte-tenu des faibles effectifs.</p>

Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les modalités d'enseignement sont conformes aux usages : tous les enseignements sont dispensés en présentiel, avec des cours magistraux pour les cours théoriques, et des travaux dirigés pour les cours pratiques. Par ailleurs, les emplois du temps sont adaptés pour répondre aux contraintes spécifiques des étudiants du conservatoire, quasiment en double cursus.</p> <p>Le numérique est présent notamment par le biais de l'informatique musicale, la composition assistée par ordinateur, l'édition de partition, la gravure musicale, les techniques numériques électroacoustiques (prise de son, montage, traitement du signal audio, MIDI et séquenceurs), ainsi que par l'étude et la maîtrise de outils logiciels propres aux milieux professionnels (Finale, Cubase et ProTools). Sa présence dès la licence constitue une bonne préparation pour la poursuite d'études en master.</p> <p>L'utilisation de l'ENT (Espace Numérique de Travail) est mentionnée, mais sans détail sur les pratiques pédagogiques des enseignants. Ce serait sans doute à encourager.</p>
Evaluation des étudiants
<p>L'évaluation des étudiants correspond à une architecture « classique » et repose sur une alternance, selon les UE, de contrôle continu intégral (CCI), de contrôle terminal (CT) sous forme d'écrits et d'oraux, auxquels s'ajoutent parfois des dossiers, exposés, et rapports de stage. Les enseignements techniques sont en CCI, ce qui est conforme aux exigences d'une formation pratique en musique.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Si l'enseignant référent aide l'étudiant à mieux comprendre ses résultats, et par conséquent à envisager ses marges possibles de progression en vue de la réussite, il reste qu'aucun document formalisé n'existe dans cette formation. Cela constitue un point faible, indépendamment de l'efficacité probable du suivi individualisé.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi est informel et non systématique. Ainsi, les retours sont inexploitable en l'état. Ceci constitue un point faible majeur.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Le conseil existe. Il est formé de quatre membres de l'équipe pédagogique, de quatre représentants étudiants, et de quatre représentants de professionnels. Il n'a été réuni qu'une seule fois en 2013. On comprend difficilement la réticence du rédacteur du dossier compte-tenu de la diversité des intervenants dans la formation, et ainsi l'intérêt évident des échanges que pourraient produire de telles rencontres. L'argument financier et pédagogique invoqué ne saurait constituer un argument valable : le conseil de perfectionnement peut tout-à-fait être convoqué et réuni pour discuter de l'avenir de la formation, des améliorations pédagogiques à apporter (évaluation des étudiants, évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants, etc...). Cela dit, avec une équipe aussi petite, on peut imaginer que les réunions de département, assez nombreuses au demeurant, permettent des échanges réguliers.</p> <p>Par ailleurs, l'absence totale d'évaluation de la formation et des enseignements est un problème. Le conseil de perfectionnement et l'évaluation par les étudiants apporteraient un éclairage utile sur les manques réels et les possibilités d'amélioration de la formation, en prévision des réflexions stratégiques qui risquent d'avoir lieu face aux effectifs fragiles. Cette formation devrait se doter d'indicateurs clés et d'instances effectives pour assurer sa sauvegarde.</p>

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Très bonne formation pédagogique, avec des contenus disciplinaires solides et cohérents, et une ouverture réelle et concrète sur le milieu professionnel.
- La place du numérique importante.
- La place de la recherche importante en complément indispensable de la pratique artistique.

### Points faibles :

- De très faibles effectifs en L3 et, en particulier, pour le parcours *Composition* qui a des effectifs marginaux.
- La quasi absence de dispositif de pilotage formalisé, malgré les préconisations du précédent rapport d'évaluation AERES.
- La suppression du master MEEF.
- L'absence d'ouverture à l'international.

### Avis global et recommandations :

Cette licence de musicologie est en situation de monopole au sein de la ComUE Université de Champagne, mais en concurrence avec des formations similaires dans la nouvelle région Grand-Est. La formation a su prendre en compte certaines recommandations de la précédente évaluation, en proposant une construction en trois parcours lisibles et conformes au bassin d'emploi. Cette architecture est rendue possible et efficace grâce aux partenariats durables avec les deux structures CCR (Conservatoire à Rayonnement Régional de Reims) et Studio Césaré. Si cette nouvelle organisation semble fonctionner (dans la limite des effectifs, assez bas, surtout dans le parcours *Composition*), l'équipe ne semble pas soucieuse de se constituer des outils de pilotage de nature à poursuivre la réflexion quant aux moyens de pérenniser la formation, dont le sérieux et les qualités sont incontestables. Sans réel retour sur les résultats en termes d'insertion, ni sur les enseignements dispensés, la formation ne peut mettre en œuvre des stratégies adaptées. Elle semble en rester à une offre classique, efficace et opérationnelle pour former majoritairement des musiciens-interprètes (dans le domaine des écoles de musique et conservatoire) - parcours *Pratiques musicales spécialisées* - ou des enseignants du second degré - parcours *Musicologie* pour lesquels la poursuite d'étude est impossible à Reims du fait de l'abandon du master MEEF. L'établissement devrait reconsidérer ce dernier point, pour permettre à cette formation d'éviter à court terme une disparition, dans un environnement concurrentiel assez peu favorable. Sachant que la poursuite d'études en master recherche est marginale en raison du nombre de débouchés potentiels minimes, on peut s'inquiéter quant à la pérennité de cette formation, malgré des qualités indéniables.

# Observations de l'établissement

Reims, le 22 mars 2017

**Le Président de l'Université de Reims  
Champagne-Ardenne**

N/Réf. : /2017/MH/DEVU

Affaire suivie par Mme Mélanie HOFFERT

À

Monsieur Michel COSNARD  
Président du Hcéres

Objet : Retour sur le rapport d'évaluation de la licence *Musicologie*

Monsieur le Président,

L'Université de Reims Champagne-Ardenne tient à remercier l'ensemble des personnels du Hcéres, ainsi que les experts qui ont mené l'ensemble des évaluations de nos formations. Les remarques et recommandations qui ont été faites nous seront très utiles pour finaliser notre nouvelle offre de formation.

Vous trouverez ci-après la réponse du responsable de la formation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Guillaume GELLÉ

## Commentaires du responsable de la formation :

- p. 4, Positionnement dans l'environnement, paragraphe 2 :

Le positionnement de notre licence dans un environnement concurrentiel est indéniable. Cependant, nous savons, par des témoignages assez fréquents de collègues du secondaire, d'étudiants et même de futurs étudiants rencontrés lors des forums étudiants, journées portes ouvertes et conférences données dans l'académie, que la petite dimension de notre département et le suivi fortement personnalisé que permet cette dimension humaine constituent, avec les qualités de la formation mises en exergue par le présent rapport, un atout de premier plan. Ces caractéristiques contribuent directement à l'attractivité de notre licence.

En outre, parmi les universités citées comme concurrentes, certaines (Evry, Marne-la-vallée, Paris 8) n'entrent pas en concurrence frontale avec notre formation de licence dans la mesure où leur orientation s'en différencie clairement.

Le profil « classique » de notre licence, souligné dans le présent rapport, est un choix assumé et mûri, et participe d'une identité que nous tenons à rendre lisible, et que nous n'abstrayons en aucun cas d'une constante mise en perspective avec notre connaissance du « terrain » des métiers de la musique. Nous restons convaincus du fait qu'un tel socle de connaissances et compétences, étayé par d'éventuels compléments de formation dans des domaines plus spécifiques, reste le meilleur moyen pour les étudiants d'accéder, outre les métiers de l'enseignement, aux domaines professionnels relativement rares mais diversifiés (journalisme, médiation culturelle, édition, production) dans lesquels ils peuvent être amenés à s'insérer.

Par ailleurs, la licence de musique, qui peut paraître isolée à l'URCA en tant que seule licence dans le domaine des arts, devrait se trouver renforcée par l'ouverture, dans le cadre d'un « Pôle Arts » en cours d'élaboration avec de nombreux partenaires régionaux, d'une licence Arts du Spectacle.

- p. 5, Place de l'international :

Même si l'ouverture à l'international est marginale en licence dans le sens de l'accueil d'étudiants étrangers (qui est en revanche constant au niveau Master), il existe des signes d'une prise de conscience par les étudiants de l'intérêt que présente une année d'études à l'étranger. L'étudiante partie cette année à Séoul ne sera pas un cas isolé puisqu'un dossier vient d'être bouclé pour un étudiant qui partira aux États-Unis valider sa troisième année de licence. De plus, pour les cinq dernières années, nous avons accueilli une étudiante allemande en L3, deux étudiants tunisiens et un algérien en Master. En termes de mobilité sortante, un de nos étudiants est parti un semestre dans une université américaine (cycle de composition) et une autre dans une université écossaise (Glasgow).

- p. 5, Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite :

Le recrutement non sélectif répond aux principes imposés par l'État, où l'idée de sélection sous quelque forme que ce soit reste manifestement un tabou.

L'annonce formalisée de prérequis existe cependant déjà, sous forme de conseils personnalisés adressés aux lycéens sur la plateforme de l'admission post-baccalauréat. Nous rappelons expressément, selon le profil du lycéen, la nécessité de consolider les bases de techniques musicales, ou littéraires, ou les deux, en insistant sur la teneur à la fois technique et littéraire de notre formation. Ces informations sont également données par nos soins lors du Forum étudiant et des Journées portes ouvertes. Enfin, nous entretenons d'excellents rapports avec l'IPR musique et les

collègues du secondaire de toute la région Champagne-Ardenne et l'inspectrice nous invite quasi chaque année à participer activement à des journées de formation autour des questions et des œuvres imposées au Baccalauréat à l'intention de nos collègues : ces journées académiques sont toujours un moment fort d'échange au cours duquel sont évoqués les élèves de ces collègues, qui constituent une partie importante du vivier de nos futurs étudiants, mais aussi notre formation (son sérieux, ses évolutions, etc.).

Par ailleurs, un système de tutorat destiné à aider les étudiants de L1 en difficulté a été mis en place à titre expérimental cette année. Il n'a pas été mentionné dans le dossier d'auto-évaluation car l'année n'étant pas révolue, un bilan serait prématuré à ce stade.

- p. 6, Modalités d'enseignement et place du numérique

Utilisation de l'ENT : une réunion de département est prévue à ce sujet dans les semaines qui viennent, pour homogénéiser et étendre son utilisation.

- p. 6 : suivi des diplômés :

Les données collectées par l'OSIPE ne nous permettent pas le suivi des anciens étudiants. Nous avons commencé à compléter un fichier d'anciens étudiants. Ce fichier intégrera systématiquement les coordonnées de contact des étudiants sortants.

- p. 6, Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation :

Une réunion du Conseil de perfectionnement est prévue en fin de semestre.

- p. 6, Évaluation de la formation et des enseignements :

Nous sommes en train d'élaborer un questionnaire qui sera proposé à titre expérimental aux étudiants avant les examens terminaux de fin de semestre.

- p. 7, Conclusion :

Rubrique « Points faibles » (ne figurent ici qu'un point auquel il n'a pas été répondu dans les rubriques précédentes) :

Concernant le master MEEF Musique, nous avons régulièrement demandé à la présidence de l'URCA puis à la direction de l'ESPE sa réouverture, qui nous a jusqu'ici été systématiquement refusée, compte tenu des effectifs beaucoup trop faibles. En attendant, nous avons intégré à certains modules du Master recherche des éléments de formation au concours du CAPES. Cette solution n'est qu'un pis-aller et, même si les étudiants concernés la préfèrent à une absence totale de solution, elle ne saurait en aucun cas se substituer une formation complète et formalisée par une maquette de Master MEEF.